



**RECUEIL**

**DES ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

N° 2008/32

---

**Document affiché en préfecture le 28 août 2008**

**SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
N° 2008/32**

**Document affiché en préfecture le 28 août 2008**

<b>DIRECTION DE L' ACTION INTERMINISTÉRIELLE .....</b>	<b>3</b>
ARRETE N°08.DAI/1.103 portant délégation de signature à Monsieur Pierre RATHOUIS, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt .....	3
ARRETE N° 08.DAI/1.104 portant délégation de signature à M. Loïc ROBIN Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle .....	9
ARRETE N° 08.DAI/1-117 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude PETUREAU directeur départemental de l'équipement des DEUX SEVRES .....	11
ARRETE N° 08/DAI 1-292 portant délégation de signature à Monsieur Hubert FERRY-WILCZEK, Directeur Régional de l'Environnement .....	12
<b>DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA VENDÉE.....</b>	<b>12</b>
Arrêté donnant subdélégation de signature de Monsieur Loïc ROBIN, Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Vendée .....	12
<b>DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA VENDÉE .....</b>	<b>13</b>
Décision portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire Décision du Directeur départemental de l'équipement de la Vendée.....	13
DECISION n° 08-DDE-242 donnant délégation de signature aux agents de la Direction départementale de l'Equipement de la Vendée .....	13
<b>DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE LA VENDÉE .....</b>	<b>15</b>
Décision de Pierre RATHOUIS, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Vendée portant délégation de signature à ses collaborateurs .....	15
<b>DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT DES PAYS DE LA LOIRE .....</b>	<b>16</b>
Arrêté donnant subdélégation de signature de Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.....	16

## DIRECTION DE L' ACTION INTERMINISTÉRIELLE

**ARRETE N°08.DAI/1.103 portant délégation de signature à Monsieur Pierre RATHOUIS, Directeur  
Départemental de l'Agriculture et de la Forêt  
LE PREFET DE LA VENDEE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
ARRETE**

**Article 1er** - Délégation de signature est donnée, à Monsieur Pierre RATHOUIS, Ingénieur en chef du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences tous actes et décisions suivants :

### **I- RESTRUCTURATION FONCIERE, AMENAGEMENT DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS ET AMENAGEMENT DES STRUCTURES ECONOMIQUES**

I-A-1-a Arrêtés d'envoi en possession provisoire, en matière de remembrement dans le cadre des opérations d'aménagement foncier relevant de la responsabilité de l'Etat	Code Rural - Art. L 123-10
I-A-1-b Arrêtés relatifs à la modification des commissions communales et intercommunales d'aménagement foncier	Code Rural - Art. L 121-2 à L121-6
I-A-1-c Décisions relatives aux boisements afférentes aux arrêtés ordonnant les opérations d'aménagement foncier relevant de la responsabilités de l'Etat	Code Rural - Art. L 121-14 et L 121-19
Arrêtés portant modification des limites intercommunales	Code Rural – Art. L 123-5 et R 123-18 Code Rural - Art. R 121-29 et R 121-30 Code Rural - Art. L 123-9 Code Rural – Art. R 133-9
Arrêtés de clôture d'opérations d'aménagement foncier relevant de la responsabilité de l'Etat	
Arrêtés de dissolution des associations foncières de remembrement	
Arrêtés de renouvellement du bureau des associations foncières de remembrement créés avant le 1er janvier 2006	Code Rural – Art. L 123-9
I-A-2- Toutes décisions (mise en demeure, arrêté, ...) concernant la mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées	Code Rural - Art. L 125-1 à 15 R 125-1 à 14
I-A-3-a Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation d'exploiter des biens agricoles	Art. L 331-1 à L 331-11 du Code Rural
I-A-3-b Mise en demeure de cesser d'exploiter des terres agricoles	Art. L 331-7 du Code Rural
I-A-3-c Mise en demeure de présenter une demande d'autorisation d'exploiter	Art. L 331-7 du Code Rural
I-A-3-d Mise en demeure de se conformer aux conditions posées par une autorisation d'exploiter	Art. L 331-7 du Code Rural
I-A-3-e Décisions abrogeant une autorisation ou un refus d'autorisation d'exploiter	Art. L 331-1 à L 331-11 du Code Rural
I-A-3-f Décisions prononçant une sanction pécuniaire en cas d'exploitation irrégulière de biens agricoles	Art. L 331-7 du Code Rural
I-A-4- Lettres de notification des décisions prises par le Comité Départemental d'Agrément et relatives à l'agrément ou au retrait d'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun (G.A.E.C.)	Décret n° 64.1193 du 3.12.1964 (DDAF)
I-A-5- Arrêtés portant agrément, refus d'agrément ou retrait d'agrément des sociétés coopératives agricoles dont la circonscription territoriale est au plus égale à celle du département ou dont la circonscription s'étend au plus à un arrondissement d'un département voisin.	Art. L 525.1 du Code Rural Art. R 525.1 à R 525.17 du Code Rural
Décisions relatives à la prorogation de la durée et aux modifications statutaires des sociétés coopératives	
I-A-6- Délivrance des récépissés des demandes de reconnaissance en qualité de groupements de producteurs. Lettres notifiant les arrêtés de reconnaissance, de retrait de reconnaissance ou de suspension de reconnaissance en qualité de grou-	Art. L 551.1 du Code Rural Art. R 551.1 à R 551.12 du Code Rural

pement de producteurs et faisant obligation de publicité aux frais du groupement	
I-A-7- Lettres de notification des avis émis par le le comité technique départemental appelé à se prononcer en matière de travaux d'amélioration de l'exploitation agricole	Art. L.411.73 du Code Rural Art R.411.20 à R.411.27 du Code Rural Décret n°86.881 du 28.07.1986
I-A-8- Décisions d'attribution ou de refus d'attribution d'une indemnité à l'abandon définitif total ou partiel de la	Décret n° 2004-1410 du 23.12.2004 modifiant le décret n° 2002-1353 du 12.11.2002 Art. D 654-88-1 à 88-8 et art. D 654-112 du Code rural Art. R 654-101 à 114 du Code Rural
production laitière et de transfert de quantités de références laitières sans terre	
I-A-9- Décisions de transfert de quantités de références laitières.	Art. D 654-39 à 100 du Code Rural
I-A-10- Propositions d'attribution de quantités de références laitières supplémentaires	Art. L 654-28 du Code Rural
I-A-11- Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de regroupements d'ateliers laitiers	Décret n° 90.81 du 22.01.1990
I-A-12- Décisions sur la recevabilité d'un programme d'extensification de la production de viande bovine et d'octroi de l'aide.	Décret n°2003-774 du 20.08.2003
I-A-13- Décisions d'attribution, de refus, d'avenant ou de déchéance de la prime herbagère agri-environnementale (PHAE)	Règlement (CE) n° 1251/99 du Conseil du 17.05.1999 Règlement (CE) n° 2316/99 de la Commission du 22.10.1999 Décret n° 77-908 du 9.08.1977 modifié par le décret n° 2001-535 du 21.07.2001 Décret n° 2007-1334 art. D113-18 à 28 du Code Rural
I-A-14- Régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables : décisions, arrêtés de mise en oeuvre	Règlement (CE) n° 1783/2003 du Conseil du 29.09.2003 Règlement (CE) n° 795/2004 du 21.04.2004 Décret n° 2006-710 du 19.06.2006 et n° 2006-1326 du 31.10.2006 Décret n° 93.1260 du 24.11.1993
I-A-15- Décisions d'attribution ou de refus de l'indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN)	
I-A-16- Régime de droits à paiement unique (DPU) : notifications individuelles et décisions de transfert de DPU	
I-A-17- Décisions d'octroi ou de refus relatif au transfert des droits à primes dans les secteurs bovin, ovin et caprin.	Art. L 732-40 et R 353-12 du Code Rural
I-A-18- Autorisations de poursuivre la mise en valeur de l'exploitation.	Code rural, article 352
I-A-19- Interdiction de culture de plantes destinées à la replantation.	Code rural, article 352
I-A-20- Arrachage et destruction des plantes reconnues contaminées par les maladies ou ravageurs de « quarantaine ».	Code rural, article 352
I-A-21- Obligation d'effectuer des traitements collectifs contre certains ennemis de cultures.	Arrêté ministériel du 4.08.1986
I-A-22- Agrément et refus d'agrément de personnes ou d'entreprises habilitées à utiliser des gaz toxiques en agriculture.	Règlement CEE n° 2092/91
I-A-23- Autorisations d'utilisation de semences et plants issus du mode de production biologique.	Loi n°47-1775 du 10.09.1947, art. 3 Art. L. 521-3-b du Code rural Art. L. 522-5-du Code rural Art. R. 521-2 du Code rural
I-A-24- Octroi de dérogations relatives à la provenance des produits aux sociétés coopératives agricoles agréées par le Préfet	
I-A-25- Autorisations d'exploitation des centres d'inséminations : production et/ou mise en place de la semence.	Loi sur l'élevage du 28.12.1966 Décret 69-258 du 22.03.1969
I-A-26- Délivrance de certificat d'aptitude aux fonctions d'inséminateur.	

I-A-27- Octroi de licences d'inséminateurs ou de chef de centre d'insémination

Arrêté du 21.11.1991, modifié par arrêté du 30.05.1997

Loi sur l'élevage du 28.12.1966

Décret 69-258 du 22.03.1969

Arrêté du 21 novembre 1991, modifié par arrêté du 30 mai 1997

Circulaire ONIVINS/DPE du 4.02. 1993

I-A-28- Autorisations de plantation nouvelle (vignes à vins de table, raisin de table et vignes mères de porte-greffe)

I-A-29- Autorisations d'achat et de transfert de droits de replantation pour la production de vins d'appellation d'origine

Décret n° 87-128 du 25.02.1987

Règlement CEE n° 3302/90 du 15/11/1990

Décret n° 87-128 du 25.02.1987

I-A-30- Autorisations de replantation interne aux exploitations de vignes aptes à produire du vin d'appellation d'origine

I-A-31- Autorisations de plantations nouvelles de vignes aptes à produire du vin d'appellation d'origine

Décret n° 87-128 du 25 février 1987

I-A-32- Arrêtés fixant le ban des vendanges

Décret n° 79-868 du 4.10.1979 et Arrêté interministériel du 4.10.1979

Décret n° 56-777 du 29.06.1956

Arrêté du 19.04.1955, modifié par arrêté du 22.11.1967

I-A-33- Agrément des intermédiaires pour la collecte des oléagineux

## **II - INSTALLATION DES AGRICULTEURS, MODERNISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET INTERVENTIONS ECONOMIQUES DIVERSES**

II-B-1-a Décisions d'attribution ou de refus de la dotation d'installation des jeunes agriculteurs

Décret n° 2004-1308 du 26.11.2004

II-B-1-b-1 Signature des CAD

Décret N° 2003-675 du 22-07-2003

II-B-1-b-2 Signature des avenants aux CTE,EAE et CAD en cours

Décret N° 99.874 du 13.10.1999

Décret N° 2003-774 du 20.08.2003

Décret N° 2003-675 du 22-07-2003

Décret n° 99.874 du 13.10.1999

Décret N° 2003-774 du 20.08.2003

Décret n° 2003-675 du 22.07.2003

Règlement CE N° 1698/2005

Règlement CE N° 1974/2006 et 1975/2006

Décret n° 2000-963 du 28.11.2000

II-B-1-b-3 Décisions de déchéance des primes CTE , EAE et CAD

II-B-1-b-4 Décisions d'attribution, de refus ,d'avenant ou de déchéance des mesures agrienvironnementales (MAE, PHAE et ICHN)

II-B-1-c Décisions d'attribution ou de refus de l'aide à la transmission d'exploitation

II-B-1-d Autorisations de financement par des prêts bonifiés

Décret N° 89-946 du 22.10.1989

Décret n° 2004-1283 du 26.11.2004, notamment art. 21

Décret n° 91.93 du 23.1.1991

II-B-2- Décisions de recevabilité ou de non-recevabilité des dossiers de plans d'investissement

II-B-3- Décisions de recevabilité ou de non-acceptation des plans d'investissements présentés par les C.U.M.A. pour bénéficier de prêts moyen terme spéciaux (prêts M.T.S. - C.U.M.A.)

II-B-4- Mise en oeuvre de la procédure relative aux calamités agricoles

Loi n° 93-934 du 22.07.1993

II-B-5- Visas des bordereaux communaux récapitulants les frais administratifs des commissions communales de calamités agricoles en vue de la prise en charge par le Fonds National de garantie.

Décret n° 79.823 du 21.09.1979 (Art. 26)

II-B-6. Notifications de rejet aux demandeurs dont les dossiers sont irrecevables ou non justifiés sur le plan réglementaire.

Décret n° 79.823 du 21.09.1979 (Art. 32)

II-B-7- Demandes d'admission ou de refus d'admission au bénéfice des aides transitoires favorisant l'adaptation de l'exploitation agricole.

Décret n° 90.687 du 1.08.1990

II-B-8- Demandes d'admission ou de refus d'admission au bénéfice de l'aide à la réinsertion professionnelle des agriculteurs en difficulté appelés à cesser leur activité agricole.

Décret n° 88.529 du 4.05.1988

II-B-9- Décisions d'agrément de maître exploitant	Décret n° 2004-1308 du 26.11.2004 et arrêté du 16.09.2003
II-B-10- Décisions d'attribution d'une indemnité de tutorat au maître exploitant	Décret n° 2004-1308 du 26.11.2004 et arrêté du 16.09.2003
II-B-11- Décisions de validation du stage de 6 mois	Décret n° 2004-1308 du 26.11.2004 et arrêté du 16.09.2003
II-B-12- Décisions d'attribution d'une bourse aux jeunes réalisant le stage de six mois.	Décret n° 95.1067 du 2.10.1995
II.B.13- Décisions d'octroi ou de refus par d'attribution de l'allocation de préretraite agricole.	Décret n° 98-311 du 23.04.1998 modifié  Décret n° 2006-158 du 13.02.2006
II-B-14- Signature des arrêtés et des conventions de participation du FEOGA au titre du développement régional des Pays de la Loire (objectif 2), de leurs avenants et des décisions de déchéance	Décision de la commission européenne du 22.03.2001 modifiée portant approbation du document unique de programmation
II-B-15- Signature des arrêtés et des conventions de participation du FEADER au titre du développement régional des Pays de la Loire, de leurs avenants et des décisions de déchéance	Règlement CE N° 1698/2005 Règlement CE N° 883/2006 et 885/2006 Règlement CE N° 1290/2005 Règlement CE N° 1944/2006 et 1974/2006
II-B-16- Décisions d'octroi d'aides à la mise en conformité des élevages (P.M.P.O.A.)	Loi n° 76.663 du 19.07.1976 Loi n° 64.1245 du 16.12.1964 Directive CEE n° 91.676 Règlement CEE n° 2328-91 Décret n°2002-26 du 4.01.2002 relatif aux aides pour la maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage Arrêté du 26.02.2002 relatif aux travaux de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage Arrêté du 7.03. 2002 relatif au projet d'amélioration des pratiques agronomiques
II-B-17- Signature des contrats « natura 2000 », des avenants et des déchéances	Art. L 414-3 du Code Rural, Art. R 214-28 à 214-33 du Code Rural Décret n° 99-1060 du 16.12.1999 Circulaire interministérielle E2-HC-0F91 du 13.05.1991
II-B-18- Visas des états d'achèvement des travaux (fonds d'amortissement des charges d'électrification).	Règlement (CE) du Conseil n° 1259/1999 du 17.05.1999
II-B-19- Décisions d'attribution de subvention dans le cadre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage pour les filières bovines, ovines et caprines (PMBE)	Décret n° 99-100 du 16.12.1999 Arrêté du 03.01. 2005 Arrêté du 11.09.2006
II-B-20- Décisions d'attribution de subventions dans le cadre du plan végétal pour l'environnement, ainsi que toute décision modificative et de reversement	
II-B-21- Décisions d'octroi ou de refus de l'aide du programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL)	Décret n° 2003.682 du 24.07.2003
II-B-22- Décision d'agrément (ou de non agrément) des modalités programmes opérationnels (et de leurs modifications) présentés dans le cadre de l'OCM fruits et légumes	Arrêté du 15 octobre 2003, portant de mise en œuvre du règlement CE n° 1433/2003 Arrêté du 22.03.2006
II-B-23- Décision d'octroi de l'aide à l'agriculture raisonnée	
<b>III - PROTECTION DE LA NATURE, REGLEMENTATION DE LA CHASSE ET DE LA PECHE EN EAU DOUCE.</b>	
<b>III-C- CHASSE</b>	
III-C-1- Autorisations de destruction à tir, par battues individuelles, des animaux classés nuisibles	Art. R 227.18 et R 227.22 du Code Rural
III-C-2- Arrêtés d'octroi aux lieutenants de louveterie	Art. L 227-6 et L 227-7 du Code Rural

de battues administratives de destruction des animaux classés nuisibles.

III-C-3- Autorisations de capture et de transport de gibier vivant dans un but de repeuplement.

Art 11 de l'arrêté ministériel du 1.08.1986 modifié

III -C-4- Autorisations de capture et de transport de gibier vivant destiné au repeuplement dans les réserves de chasse approuvées sous le régime de l'arrêté ministériel du 2.10.1951.

Art.12 de l'arrêté ministériel du 1.08.1986 modifié

III-C-5- Autorisations d'entraînement de chiens d'arrêt, d'épreuves de chiens d'arrêt.

Circulaires des 20.03.1931, 24.04.1933 et 28.04.1979

III-C-6- Signature des livrets journaliers des gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage.

Art. 26 de l'ordonnance du 1.08.1827

III-C-7-a Agrément des piégeurs des populations animales (nuisibles)

Art.6 et 10 de l'arrêté ministériel du 23.05.1984 modifié.

III -C-7-b Retrait/suspension de l'agrément

Art.10 de l'arrêté ministériel du 23.05.1984 modifié.

III-C-8- Bagage, délivrance et validation annuelle des cartes d'identité des rapaces valant autorisations de détention, transport et utilisation de rapaces pour la chasse au vol.

Art.2 de l'arrêté ministériel du 30.07.1981 modifié le 14.03.1986

III -C-9-a Proposition de plan de chasse départemental du grand gibier et du petit gibier au ministère chargé de l'environnement.

Art. R 225.2 du Code Rural

III-C-9-b Délivrance des arrêtés de plan de chasse individuels de grand gibier et du petit gibier.

Art. R 225-8 du Code Rural

III-C-9-c Traitement des recours gracieux relatifs au plan de chasse au grand gibier et au petit gibier.

Art. R 225-9 du Code Rural

III-C-10- Autorisations de limitation des populations de certaines espèces d'oiseaux piscivores, notamment les autorisations individuelles de destruction par tir.

III-C-11- Autorisations d'importation, de colportage, de mise en vente ou d'achat de spécimens des espèces d'oiseaux dont la chasse est autorisée

Arrêté du 20.12.1983

III-C-12- Autorisations exceptionnelles de capture définitive de gibier vivant à des fins scientifiques ou de repeuplement

Article R 224-14 du Code rural

III-C-13- Etablissements d'élevage, de vente ou de transit des espèces de gibier dont la chasse est autorisée : Délivrance des autorisations d'ouverture

Articles L 213-1 à L 213-5 et R 213-30 à R 213-33 du Code Rural

Délivrance des certificats de capacité

Articles L 213-2 et R 213-24 à R 213-26 du Code Rural

### III-D - PECHE

III-D-1- Autorisations individuelles de pêche avec horaires particuliers

Art. R 436.14 du Code de l'Environnement

III-D-2- Autorisations de pêche extraordinaire de poisson destiné à la reproduction, au repeuplement, à des fins sanitaires et en cas de déséquilibre biologique.

Art. L 436.9 du Code de l'Environnement

III-D-3- Interdictions temporaires de la pêche

Art. R 436.8 du Code de l'Environnement

III-D-4- Droits, concessions ou autorisations portant sur des plans d'eau : certificat attestant la validité des droits

Art. R 431.37 du Code de l'Environnement

III-D-5- Délivrance de licences aux pêcheurs amateurs aux engins et aux filets dans le domaine public fluvial (tableau B du décret du 19/11/1962)

Art. R 435.6 et 435.7 du Code de l'Environnement

III-D-6- Agrément des associations de pêcheurs amateurs

Art. R 434.26 du Code de l'Environnement

III-D-7- Autorisation de capture et de transport des poissons à des fins scientifiques

Art. R 432-5 et R432-10 du code de l'Environnement

## IV- POLITIQUE DE L'EAU

Police de l'eau et des milieux aquatiques

IV-E-1- Arrêtés concernant l'entretien des cours d'eau et le curage des cours d'eau non domaniaux	Code de l'Environnement - Art. L 215.15
IV-E-2- Police et conservation des eaux : prises de dispositions pour assurer le libre cours des eaux	Code de l'Environnement - Art. L 215.7
IV-E-3- Autorisations d'occupation temporaire et de stationnement	Loi du 29.12.1892, Art. 1er
IV-E-4- Installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou déclaration en application des articles L 214.1 à L 214.6 du Code de l'environnement :	
- avis de réception des demandes d'autorisation,	Art. R 214.7 du Code de l'Environnement
- accusés de réception des déclarations,	Art.R 214.33 du Code de l'Environnement
- récépissés de déclarations	Art.R 214.33 du Code de l'Environnement
- envoi des prescriptions ou demandes de compléments,	Art.R 214.35 du Code de l'Environnement
- notifications d'opposition à déclaration	Art.R 214.36 du Code de l'Environnement
IV-E-5- Autorisations temporaires à prélèvement à usage agricole dans les eaux superficielles correspondant à une activité saisonnière pour une durée maximale de 6 mois	Art. R 214.23 à 25 du Code de l'Environnement
IV-E-6- Autorisations de police de l'eau : envoi des projets d'arrêtés d'autorisation	Art.R 214.12 du Code de l'Environnement
Cours d'eau domaniaux - Gestion du domaine public fluvial tableau B du décret du 29.11.1962	
IV-E-7- Occupations temporaires du domaine public	Art. R 53 du Code du Domaine de l'Etat
IV-E-8- Tous actes d'administration du domaine public fluvial	Art. R 53 du Code du Domaine de l'Etat
IV-E-9- Autorisations de prises d'eau et d'établissements temporaires dans les conditions fixées à l'article 33 du Code des voies navigables	
<b>V- INSPECTION DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA POLITIQUE SOCIALE AGRICOLES</b>	
V-F-1- Opposition à l'engagement d'apprentis	Art. L 117-5, alinéa 5, du Code du Travail
V-F-2- Décisions concernant la poursuite des contrats d'apprentissage en cours en cas d'opposition à l'engagement d'apprentis.	Art. L 117.18 du Code du Travail
<b>VI- INTERVENTIONS AU TITRE DE LA FORET ET DU BOISEMENT</b>	
VI-G-1- Résiliation, transfert à un nouveau bénéficiaire, modification de prime de compensation de perte de revenu due au boisement de terres agricoles et procès-verbal de réception des travaux.	Règlement CEE n° 2080/92 Règlement CEE n° 1257/99 Décret n° 2001-359 du 19.04.2001
VI-G-2- Autorisations de plantations d'arbres sur les berges des cours d'eau non domaniaux	Décret n° 59.56 du 07.01. 1959 Décret n° 60.419 du 25.04.1960
VI-G-3- Attribution, refus ou déchéance des aides à l'investissement forestier dans le cadre du plan de développement rural hexagonal (PDRH)	Règlement CEE n° 1257/99 Décret 2000-676 du 17 juillet 2000
VI-G-4- Décisions relatives à l'octroi ou au refus d'autorisation de défrichement	Décret n° 2003-16 du 02.01.2003
<b>VII- INTERVENTIONS DIVERSES</b>	
VII-H-1- Agrément des commissaires de courses de chevaux.	
<b>Article 2 :</b> En outre, délégation est donnée à Monsieur Pierre RATHOUIS afin de signer toutes copies conformes pour les arrêtés ou documents administratifs dont la signature est réservée à Monsieur le Préfet.	
<b>Article 3 :</b> Monsieur Pierre RATHOUIS peut sous sa responsabilité subdéléguer sa signature à ses collaborateurs. Une copie de sa décision sera adressée au Préfet.	
<b>Article 4 :</b> La présente délégation donnée à Monsieur Pierre RATHOUIS réserve à la signature de Monsieur le Préfet les correspondances adressées aux Parlementaires et au Président du Conseil Général et les circulaires générales aux Maires.	
<b>Article 5 :</b> Le Préfet conserve la possibilité d'évoquer toute affaire de sa compétence lorsqu'il l'estime opportun.	
Le Directeur Départemental rendra compte périodiquement au Préfet des décisions intervenues dans les domaines où il a délégation.	
<b>Article 6 :</b> L'arrêté préfectoral n° 07/DAI/1.369 du 23 juillet 2007 portant délégation de signature à Monsieur Pierre RATHOUIS, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Vendée, modifié par les arrêtés n° 07 DAI/1.380 du 1er août 2007 et n° 07 DAI/1-422 du 20 septembre 2007 est abrogé.	



**Article 7 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Vendée et le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 27 août 2008

Le Préfet,  
Thierry LATASTE

**ARRETE N° 08.DAI/1.104 portant délégation de signature à M. Loïc ROBIN Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle**

**LE PREFET DE LA VENDEE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**ARRETE**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Loïc ROBIN, directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, à l'effet de signer au nom du Préfet et dans le cadre de ses attributions et compétences les décisions suivantes :

## **I - GESTION DU PERSONNEL**

I.1 Recrutement du personnel vacataire ou auxiliaire.

I.2 Attribution de l'allocation forfaitaire pour perte d'emploi aux salariés du secteur public (décrets n° 80-897 et 80-898 du 18 novembre 1980).

I.3 Pour les personnels de la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, l'ensemble des décisions ayant fait l'objet de l'arrêté interministériel du 27 juillet 1992 pris dans le cadre du décret n° 92-738 du 27 juillet 1992 (catégories C et D) et de l'arrêté ministériel du 25 septembre 1992 pris dans le cadre du décret n° 92-1057 du 25 septembre 1992 (catégories A et B).

## **II - AIDES A L'EMPLOI**

II.1 Aide à la création d'entreprises et au développement d'activités :

- attribution des aides à la création ou à la reprise d'entreprises : dispositif EDEN (articles L. 5141-1, R. 5141-1 du code du travail) - dispositif chèque conseil (articles L.5141-1 et R. 5141-1 du code du travail).

- Retrait de l'aide à la création d'entreprise en cas de fausses déclarations ou d'utilisation non conforme à son objet.

- Attribution des agréments aux associations, aux entreprises et aux établissements publics intervenant dans le domaine des services à la personne : agréments simple et qualité (article L.7232-1 du code du travail).

- Conventonnement et suivi du dispositif local d'accompagnement (DLA) : circulaire DGEFP n° 2003/04 du 4 mars 2004 relative au pilotage du programme NSEJ.

- Attribution de l'aide à l'accompagnement personnalisé vers l'emploi des jeunes de 16 à 26 ans et des demandeurs d'emploi de 45 ans et plus, recrutés en contrats de professionnalisation par les groupements d'employeurs définis à l'article D. 6325-23 du code du travail.

II.2 Dispositifs d'aide à l'emploi et contrats aidés :

- Conclusion et suivi des conventions du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ) (article L. 5131-1 du code du travail).

- Conclusion et suivi des conventions relatives au parrainage pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes en difficulté d'insertion professionnelle (circulaire DGEFP n° 2005/20 du 4 mai 2005).

II-3 Insertion par l'activité économique :

- conclusion de conventions avec des employeurs dont l'activité a spécifiquement pour objet l'insertion par l'activité économique : aide aux postes dans les entreprises d'insertion (article L. 5132-2, L. 5132-3 du code du travail).

- conclusion de conventions avec des employeurs dont l'activité exclusive consiste à faciliter l'insertion professionnelle de personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, au moyen de la conclusion de contrats de travail temporaire : aides aux E.T.T.I. (article L. 5132-2 du code du travail).

- conclusion de conventions avec des associations intermédiaires (article L. 5132-2 du code du travail).

- conclusion de conventions avec des organismes de droit privé à but non lucratif et les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale pour la mise en place de chantiers d'insertion : aide aux ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail).

- conclusion de conventions destinées à financer le développement et la consolidation des initiatives locales en matière d'insertion par l'activité économique (article R. 5132-1 du code du travail).

II-4 Qualification et formation professionnelle :

- Habilitation des jurys et délivrance des titres professionnels du Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité pour les centres AFPA et les centres privés de formation professionnelle titulaires d'un agrément (loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 et décrets n° 2002-590 du 24.04.02 et n° 2002-615 du 26.04.02).

- Conclusion et suivi des conventions au titre de la VAE pour la prise en charge des prestations d'accompagnement et de validation (circulaire DGEFP n° 2003/11 du 27 mai 2003).
- Décision relative à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (article R. 6341-36 du code du travail).
- Décisions de remboursement d'une fraction de la rémunération maintenue par l'employeur ou l'OPCA et des cotisations de sécurité sociale y afférentes (article R 6341-45 du code du travail).
- Recouvrement des sommes indûment versées lorsque le stagiaire abandonne sans motif légitime le stage ou fait l'objet d'un renvoi pour faute lourde (article R. 6341-46, R. 6341-47 du code du travail).
- Décision de remboursement des frais de transport exposés par les stagiaires (articles R. 6341-49 à 53 du code du travail).

### **III - ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ECONOMIQUES ET FORMATION DES SALARIES**

III-1 Modernisation et restructuration des entreprises :

- conclusion de conventions de coopération avec les organismes professionnels ou interprofessionnels, les organisations syndicales et les entreprises pour faciliter aux salariés la continuité de leur activité ou leur reclassement professionnel (articles L.5111-1 et suivants et R. 5123-1 et suivants du code du travail), en vue de la mise en œuvre des actions et mesures suivantes :
  - . stages de conversion, d'adaptation, de prévention du licenciement du fait de l'évolution des techniques et structures des entreprises et aides à la mobilité géographique (articles R. 5123-5 et suivants du code du travail).
  - . allocation temporaire dégressive à des salariés ayant fait l'objet d'un licenciement économique et reclassés dans un emploi comportant une rémunération inférieure à celle qu'ils percevaient au titre de leur emploi antérieur (article R.5123-9 du code du travail).
  - . allocation spéciale pour les travailleurs âgés faisant l'objet d'un licenciement économique (article R.5123-12 du code du travail).
- aides à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi dans le cadre des accords sur l'emploi par la réalisation d'actions de formation de longue durée (article L.5124-4 du code du travail).
- conclusion de conventions destinées à prendre en charge le coût des cellules de reclassement au bénéfice des salariés licenciés pour motif économique (articles R. 5123-1, R. 5123-2 du code du travail).
- conclusion de conventions ayant pour objet l'étude de la situation de l'emploi dans les régions ou les professions atteintes ou menacées d'un grave déséquilibre de l'emploi (article R. 5111-2 du code du travail).
- conclusion avec les entreprises et les consultants de conventions d'appui-conseil à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences GPEC (article L.5121-5 du code du travail).
- conclusion de conventions de cessation d'activité de certains travailleurs âgés (CATS) - (article R. 5123-22 du code du travail).

III-2 Privation partielle d'emploi :

- conclusion de conventions destinées à éviter des licenciements pour cause économique (articles L.5122-2 et D. 5122-35 du code du travail).
- attribution des allocations spécifiques en cas de privation partielle d'emploi (article R. 5122-2 du code du travail).
- maintien pour une durée limitée de la condition de recherche d'emploi en cas de fermeture de l'entreprise supérieure à trois mois (article R.5122-8 du code du travail).
- attribution des allocations pour privation partielle d'emploi aux salariés ne pouvant pas bénéficier de la totalité des congés payés (article R.5122-10 du code du travail).
- paiement direct des allocations spécifiques pour privation partielle d'emploi aux salariés en cas de faillite ou de liquidation judiciaire ainsi qu'aux travailleurs à domicile habituellement occupés par plusieurs employeurs (article R. 5122-11 et R. 5122-12 du code du travail).

III-3 Formation des salariés :

- aides de l'Etat au développement de l'emploi et des compétences (aide au remplacement des salariés en formation) (article L. 5121-6 du code du travail).
- décision d'opposition à l'engagement d'apprentis (article L. 6223-1 du code du travail).

### **IV - PRIVATION TOTALE D'EMPLOI**

- ensemble des décisions relatives à la gestion du régime de solidarité (article L. 5423-8 du code du travail).
- après contrôle de la recherche d'emploi, décisions de refus d'attribution, de renouvellement, de réduction ou de maintien du revenu de remplacement ou décisions d'exclusion temporaire ou définitive du bénéfice de ce revenu (article R. 5426-6 du code du travail).

### **V - MAIN D'ŒUVRE PROTEGEE ET TRAVAILLEURS HANCIDAPES**

- exercice du contrôle de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (articles L.5212-1 et suivants et D. 5212-5 et suivants du code du travail) et établissement d'un titre de perception de la pénalité mise à l'encontre des employeurs qui ne remplissent aucune des obligations mises à leur charge à ce titre

- conclusion et liquidation des conventions octroyant les aides à l'emploi aux entreprises et les aides aux postes aux entreprises adaptées (E.A.) (article 38 de la loi du 11 février 2005 n° 2005/102 et L. 5213-13 et L. 5213-19 du code du travail)
- paiement de la bonification au profit des handicapés travaillant dans le secteur ordinaire de production en entreprises adaptés ou en établissements spécialisés d'aide au travail (décret n° 77-1465 du 28 décembre 1977 et circulaire n° 8 du 13 février 1978).
- attribution d'une prime de reclassement aux travailleurs handicapés ayant suivi un stage de rééducation et de réadaptation et de formation professionnelle (décret n° 62-1401 du 24 novembre 1978 et circulaire TMO 12/63 (XII) du 18 avril 1963.
- attribution d'une subvention d'installation à un travailleur handicapé (décret du 16 avril 1984, arrêté du 8 juin 1984).
- attribution d'une prime aux employeurs formant des apprentis handicapés (article R. 6222-55 du code du travail, arrêté du 15 mars 1978).
- conclusion de conventions destinées à favoriser le reclassement des travailleurs handicapés.
- attribution de subventions à des associations pour la réalisation d'actions destinées à favoriser le reclassement des travailleurs handicapés.

#### **VI - MAIN D'ŒUVRE ETRANGERE**

- autorisation de travail ainsi que sa modification ou son renouvellement (articles R. 5221-1 et R. 5221-15, R. 5221-16 du code du travail).
- visa des contrats d'introduction (articles R. 5221-13 et R. 5221-14 du code du travail).
- délivrance d'une autorisation provisoire de travail (article R. 5221-48 du code du travail).
- autorisations des mouvements de main-d'œuvre dans le cadre de l'Union Européenne (règlement n°38 de la CEE).

#### **VII - DECISIONS INDIVIDUELLES**

Délivrance de l'agrément des sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP) dans le cadre de la mise en œuvre du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles.

**Article 2 :** M. Loïc ROBIN peut sous sa responsabilité subdéléguer sa signature à ses collaborateurs.

Une copie de sa décision sera adressée au Préfet.

**Article 3 :** L'arrêté préfectoral n° 07.DAI/1.417 du 06 septembre 2007 est abrogé.

**Article 4 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Vendée et le Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La Roche sur Yon, le 27 août 2008

Le Préfet

Thierry LATASTE

**ARRETE N° 08.DAI/1-117 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude PETUREAU directeur départemental de l'équipement des DEUX SEVRES**

**LE PREFET DE LA VENDEE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

#### **ARRETE**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude PETUREAU, Directeur Départemental de l'Equipement des Deux-Sèvres, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes décisions suivantes en ce qui concerne la partie de la Sèvre Niortaise et de ses affluents située en Vendée :

##### 1 - Gestion et conservation du domaine public maritime :

A.11 - Autorisations d'occupation temporaire (Code Général de la Propriété des Personnes Publiques).

A.12 - Actes d'administration du domaine public maritime (Code Général de la Propriété des Personnes Publiques).

##### 2 - Gestion et conservation du domaine public fluvial :

A.14 - Autorisations d'occupation temporaire (Code Général de la Propriété des Personnes Publiques).

A.15 - Actes d'administration du domaine public fluvial (Code Général de la Propriété des Personnes Publiques).

A.16 - Autorisations de prises d'eau et d'établissements temporaires (Code général de la Propriété des Personnes Publiques et code de l'Environnement).

**Article 2 :** Monsieur Jean-Claude PETUREAU peut, sous sa responsabilité, déléguer sa signature à des agents placés sous son autorité.

Une copie de sa décision sera adressée au Préfet.

**Article 3 :** La présente délégation donnée à Monsieur Jean-Claude PETUREAU réserve à la signature du Préfet les correspondances adressées aux Parlementaires et au Président du Conseil Général et les circulaires générales aux Maires.

Le Préfet conserve la possibilité d'évoquer toute affaire de sa compétence lorsqu'il l'estime opportun.

Le directeur départemental rendra compte périodiquement au Préfet des décisions intervenues dans les domaines où il a délégation.

**Article 4 :** L'arrêté préfectoral N° 07.DAI/1-361 du 23 juillet 2007 portant délégation de signature est abrogé.

**Article 5 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Vendée et le Directeur Départemental de l'Équipement des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 27 août 2008

Le Préfet,  
Thierry LATASTE

**ARRETE N° 08/DAI 1-292 portant délégation de signature à Monsieur Hubert FERRY-WILCZEK,  
Directeur Régional de l'Environnement  
LE PREFET DE LA VENDEE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
ARRETE**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Hubert FERRY-WILCZEK, Directeur Régional de l'Environnement des Pays de la Loire, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, en ce qui concerne le département de la Vendée, toutes décisions et autorisations relatives :

à la détention et à l'utilisation d'écaïlle de tortues marines des espèces Eretmochelys imbricata et Chelonia mydas, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés,

à la détention et à l'utilisation d'ivoire d'éléphant, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés,

à la mise en œuvre des dispositions du règlement (CE) n° 338/97 sus-visé et des règlements de la commission associés,

au transport de spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement (CE) n° 338/97 sus-visé et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement.

**Article 2 :** Monsieur Hubert FERRY-WILCZEK pourra, par arrêtés pris au nom du préfet, définir la liste de ses subordonnés habilités à signer les actes visés à l'article 1, si il est lui même absent ou empêché.

Une copie de sa décision sera adressée au Préfet.

**Article 3 :** L'arrêté préfectoral n° 08.DAI/1-107 en date 23 mai 2008 portant délégation de signature est abrogé.

**Article 4 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Vendée et le Directeur Régional de l'Environnement des Pays de la Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 27 août 2007

Le Préfet,  
Thierry LATASTE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE DE LA VENDÉE**

**Arrêté donnant subdélégation de signature de Monsieur Loïc ROBIN, Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Vendée**

**ARRETE**

**Article 1er :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Loïc ROBIN, Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, la subdélégation de signature sera accordée à Monsieur Lionel LASCOMBES, Directeur-Adjoint et Madame Martine BLAZY, Directrice adjointe.

**Article 2 :** En cas d'absence simultanée de Messieurs Loïc ROBIN, Lionel LASCOMBES et Madame Martine BLAZY, la subdélégation de signature sera accordée à Mesdames Ghislaine FREREJOUAN, Marie-Paule

POUZET, Marie-Josèphe BRILLET, Corine SAINT-BLANCAT, Inspectrices du Travail et Messieurs Franck JOLY, Emmanuel DREAN, Inspecteurs du Travail.

**Article 3 :** Le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 27 août 2008

Le Directeur départemental du Travail de l'emploi et de la formation professionnelle  
Loïc ROBIN

## **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA VENDÉE**

**Décision portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur  
secondaire**

**Décision du Directeur départemental de l'équipement de la Vendée**

**Le Directeur Départemental de l'Equipement**

**DECIDE**

**Article 1er :** Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Claude ROFFET, en qualité d'Adjoint au directeur départemental de l'Equipement, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire en cas d'empêchement ou d'absence de M. Bernard JOLY.

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée à MM. les chefs de service, gestionnaires :

- M. GOUSSEAU Fabrice, ingénieur en chef des TPE 2ème classe, Secrétaire Général,
- M. GUILLET Michel, ingénieur en chef des TPE 2ème classe, Chef du Service de l'Ingénierie d'Appui Territorial (SIAT),
- M. RAISON Stéphane, ingénieur des ponts-et-chaussées, Chef du Service Maritime et des Risques (SMR),
- M. SPIETH Pierre, ingénieur divisionnaire des TPE, Chef du Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement (SUA),
- Mme GOUSSEAU Nicole, ingénieur divisionnaire des TPE, Chef du Service de l'Habitat et de la Prospective (SHP),

à l'effet de signer dans le cadre de leurs compétences et attributions :

- les engagements juridiques,
- les pièces de liquidation des recettes de toute nature.

**Article 3 :** Subdélégation de signature est donnée aux chefs d'unité comptable (liste ci-jointe) à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences:

- les engagements juridiques,
- les pièces de liquidation des dépenses et recettes de toute nature.

**Article 4 :** Subdélégation de signature est donnée à M Patrice GENDRONNEAU, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de la comptabilité centrale et des marchés, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

les engagements comptables soumis au visa du Contrôleur Financier Déconcentré,  
les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

Subdélégation de signature est donnée à M. Patrick MARTINEAU, attaché d'administration de l'Equipement, responsable de l'unité logistique et informatique, en cas d'empêchement ou d'absence de M. Patrice GENDRONNEAU chef de la comptabilité centrale et des marchés.

**Article 5 :** Les décisions de subdélégation en date du 6 septembre 2007 et du 9 avril 2008 sont abrogées.

**Article 6 :** Les signatures des subdélégués visés aux articles 1er, 2, 3 et 4 seront accréditées auprès du Trésorier Payeur Général de la Vendée.

A La Roche sur Yon le 2 juillet 2008

Le directeur départemental de l'Equipement,  
Bernard JOLY

**DECISION n° 08-DDE-242 donnant délégation de signature aux agents de la Direction départementale  
de l'Equipement de la Vendée**

**Le directeur départemental de l'Equipement**

**DECIDE**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude ROFFET, directeur départemental de l'Equipement adjoint, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes correspondances administratives et actes visés dans l'arrêté préfectoral n° 08.DAI-1/118 du 18 juillet 2008,

sauf ceux qui sont réservés à la signature personnelle du préfet ou du directeur et les circulaires adressées aux maires du département.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée aux chefs de service dont les noms suivent, pour les actes relevant de leurs attributions, conformément au tableau annexé à la présente décision :

- Mme Nicole GOUSSEAU, chef du service habitat et prospective (SHP),
- M. Fabrice GOUSSEAU, secrétaire général (SG),
- M. Michel GUILLET, chef du service ingénierie d'appui territorial (SIAT),
- M. Pierre SPIETH, chef du service urbanisme et aménagement (SUA),
- M. Stéphane RAISON, chef du service maritime et des risques (SMR).

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui leur sont conférées seront exercées par le fonctionnaire chargé de leur intérim qui ne pourra être que l'un d'entre eux.

**Article 3 :** Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms suivent, pour les actes relevant de leurs attributions, conformément au tableau annexé à la présente décision :

- M. André FUSELLIER, secrétaire administratif de l'équipement,
- M. Didier HARDEL, responsable de l'unité aménagement durable du littoral au sein du SMR,
- M. Marc POISSONNIER, responsable de l'unité sécurité et circulation routière au sein du SIAT,
- M. Eric MORAU, chef de la subdivision de Challans,
- Mme Myriam SAPPEY, chef de la subdivision de Fontenay le Comte,
- M. Frédéric DEWEZ, chef de la subdivision des Herbiers,
- M. Stéphane MONTFORT, chef de la subdivision des Sables d'Olonne,
- M. Stéphane PELTIER, chef de la subdivision de La Roche sur Yon,
- Mme Dominique MAISONROUGE, chef de l'unité droit au logement – politique de la ville au sein du SHP,
- Mme Francine COUTURIER, secrétaire administrative de l'équipement,
- Mme Marion RICHARD, chef de l'unité bâtiment au sein du SIAT,
- M. Christophe CAILLE, chef du pôle ADS au sein de la subdivision des Herbiers,
- M. Christophe LASSALLE, chef du pôle ADS au sein de la subdivision de Fontenay le Comte,
- M. Christophe RIVET, chef du pôle ADS au sein de la subdivision des Sables d'Olonne,
- Melle Anne CORBEL, chef du pôle ADS au sein de la subdivision de Challans,
- M. Patrick POSSEME, chef du pôle ADS au sein de la subdivision de La Roche sur Yon,
- M. Jean-Christophe BENOITEAU, chef de l'unité application du droit des sols au sein du SUA,
- Mme Nadège DROUET, secrétaire administrative de l'équipement,
- M. Jean-Claude COMMARD, technicien supérieur en chef,
- M. René SOULARD, chef de l'unité eaux littorales au sein du SMR,
- Mme Muriel POIRAUDEAU, secrétaire administrative de l'équipement,
- Melle Marie MORA, secrétaire administrative de l'équipement,
- M. Emmanuel ROLLAND, technicien supérieur,
- Mme Marylène WEBER, secrétaire administrative de l'équipement,
- M. Sébastien SAILLENFEST, chef de l'unité aménagement au sein du SIAT,
- M. Robert SAINT-IGNAN, chef de l'unité environnement au sein du SIAT,
- M. Loïc CARIO, chef de l'unité risques au sein du SMR,
- M. Jacques KOPFF, chef de la subdivision phares et balises au sein du SMR,
- M. Vincent BEAUDET, chef de l'unité ressources humaines au sein du SG.

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui leur sont conférées seront exercées par le fonctionnaire chargé de leur intérim qui ne pourra être que l'un d'entre eux.

**Article 4 :** Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms suivent pour les décisions d'octroi des congés annuels, des RTT et des jours de récupération, du personnel placé sous leur autorité :

- Mme Nicole GOUSSEAU, chef du service habitat et prospective (SHP),
- M. Fabrice GOUSSEAU, secrétaire général (SG),
- M. Michel GUILLET, chef du service ingénierie d'appui territorial (SIAT),
- M. Pierre SPIETH, chef du service urbanisme et aménagement (SUA),
- M. Stéphane RAISON, chef du service maritime et des risques (SMR),
- Mme Myriam SAPPEY, chef de la subdivision de Fontenay le Comte,
- M. Eric MORAU, chef de la subdivision de Challans,
- M. Frédéric DEWEZ, chef de la subdivision des Herbiers,
- M. Stéphane PELTIER, chef de la subdivision de La Roche sur Yon,
- M. Stéphane MONTFORT, chef de la subdivision des Sables d'Olonne,
- Mme Isabelle DUARTE, chef de l'unité PGM-LOLF,
- Mme Sylvie SABASTIA, chef de l'unité COM au sein du SG,
- M. Patrice GENDRONNEAU, chef de l'unité CCM au sein du SG,
- M. Bernard BESSONNET, chef de l'unité AJ au sein du SG,

- M. Vincent BEAUDET, chef de l'unité RH au sein du SG,
- MM. Michel VINCELOT et Patrick MARTINEAU, chefs de LI au sein du SG,
- M. Alain GUIBERT, président du CLAS,
- M. Benoît ENGERBEAU, pôle médico-social,
- Mme Rolande MALOUDA, chef de l'unité GIP au sein du SIAT,
- Mme Marion RICHARD, chef de l'unité BAT au sein du SIAT,
- M. Robert SAINT IGNAN, chef de l'unité ENV au sein du SIAT,
- M. Sébastien SAILLENFEST, chef de l'unité AME au sein du SIAT,
- M. Marc POISSONNIER, chef de l'unité SCR et du parc départemental au sein du SIAT,
- M. José BONILLA, chef de l'unité ER au sein du SIAT,
- Mme Laure MARTINEAU, chef de l'unité PH au sein du SHP,
- Mme Viviane SIMON, chef de l'unité FL au sein du SHP,
- Mme Dominique MAISONROUGE, chef de l'unité DLPV au sein du SHP,
- Mme Catherine CHAMARD-BOIS, chef de l'unité OEGP au sein du SHP,
- Mme Annie DUPUY, chef de l'unité EU au sein du SUA,
- M. Jean-Jacques FERRE, chef de l'unité RPU au sein du SUA,
- M. Jean-Christophe, chef de l'unité ADS au sein du SUA,
- M. François BLINEAU, chef de l'unité CGA au sein du SUA,
- M. Didier HARDEL, chef de l'unité ADL au sein du SMR,
- M. René SOULARD, chef de l'unité EL au sein du SMR,
- M. Loïc CARIO, chef de l'unité R au sein du SMR,
- MM. Jean-Pierre BARET et Stéphane HANOT, commandants de port des Sables d'Olonne,
- M. Jacques KOPFF, chef de l'unité PB au sein du SMR,
- M. Bertrand VIGIER, chef de l'unité de l'inspection du travail des transports.

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui leur sont conférées seront exercées par le fonctionnaire chargé de leur intérim qui ne pourra être que l'un d'entre eux.

**Article 5 :** Le directeur départemental de l'Équipement de la Vendée est chargé de l'exécution de la présente décision qui est publiée au recueil des actes administratifs et dont une copie est transmise à chacun des fonctionnaires délégataires.

**Fait à La Roche sur Yon le 18 août 2008**  
**Le directeur départemental de l'Équipement**  
**Bernard JOLY**

## **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE LA VENDEE**

**Décision de Pierre RATHOUIS, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Vendée portant délégation de signature à ses collaborateurs**

### **DECIDE**

**Article 1 -** Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick CAZIN-BOURGUIGNON, ingénieur en chef du génie rural des eaux et des forêts, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous actes et décisions conférés par l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 08/DAI/1.103 susvisé.

En outre, délégation est donnée à Monsieur Patrick CAZIN-BOURGUIGNON afin de signer toutes copies conformes pour les arrêtés ou documents administratifs dont la signature est réservée à Monsieur Pierre RATHOUIS.

**Article 2 -** Délégation de signature est donnée à Monsieur René COTTREAU, Chef de Mission, et à Monsieur Jean-Pierre BOBO, Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences tous actes et décisions visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros : I-A-3-a, I-A-3-d, I-A-4 à I-A-12, I-A-14, I-A-16 à I-A-21, I-A-23, I-A-25 à I-A-31, I-A-33, II-B-1-a, II-B-1-c, II-B-1-d, II-B-2- à II-B-3-, II-B-5- à II-B-13- et II-B-20- à II-B-22- .

Cette délégation sera exercée concomitamment par Monsieur Michel COUMAILLEAU, Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, pour les matières énumérées aux paragraphes I-A-4- à I-A-8-, I-A-12-, I-A-18, II-B-1-d, II-B-2 à II-B-3, II-B-7, II-B-8 à II-B-10 et II-B-12.

La délégation est donnée à Monsieur René COTTREAU et à Monsieur Jean-Pierre BOBO afin de signer toutes copies conformes pour les arrêtés ou documents administratifs pour lesquels ils disposent d'une subdélégation dont la signature est réservée à Monsieur Pierre RATHOUIS, Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Vendée.

**Article 3** - Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre BARBIER, Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences tous actes et décisions visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros suivants : III-D-1- à III-D-4, IV-E-1- à IV-E-9-

La délégation qui lui est accordée sera exercée par concomitamment Monsieur Joël COLLINEAU, Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement, pour les matières énumérées aux paragraphes IV-E-2-, IV-E-3- et IV-E-6.

La délégation est donnée à Monsieur Pierre BARBIER afin de signer toutes copies conformes pour les arrêtés ou documents administratifs pour lesquels il dispose d'une délégation dont la signature est réservée à Monsieur Pierre RATHOUIS, Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Vendée.

**Article 4** - Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric CAGNEAUX, Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences tous actes et décisions visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros suivants : IV-E-3-

La délégation est donnée à Monsieur Eric CAGNEAUX afin de signer toutes copies conformes pour les arrêtés ou documents administratifs pour lesquels il dispose d'une délégation dont la signature est réservée à Monsieur Pierre RATHOUIS, Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Vendée.

**Article 5** - Délégation de signature est donnée à Monsieur Claude ROY, Chef du Service Départemental de l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociales Agricoles, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences tous actes et décisions visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros suivants : V-F-1- et V-F-2-.

La délégation qui lui est accordée sera exercée concomitamment par Monsieur Jack GUILBAUD, Inspecteur du Travail.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 27 août 2008  
Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,  
Pierre RATHOUIS

## DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT DES PAYS DE LA LOIRE

### Arrêté donnant subdélégation de signature de Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement

#### ARRETE

**ARTICLE 1er** : Subdélégation de signature est accordée aux agents de la DRIRE des Pays de la Loire dont les noms suivent, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les documents énumérés à l'article 2 relevant des domaines spécifiés ci-dessous :

DOMAINE	NOM	GRADE
Missions mentionnées à l'article 2 exceptés les points 1.1 et 1.2	M. Matthieu SCHULLER M. Vincent DESIGNOLLE M. Frédéric PALLU M. Gérard GARCIA M. Serge WATTELIER	Ingénieur en chef des mines, directeur adjoint Ingénieur des mines Ingénieur des télécommunications Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef mission Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef mission
Missions mentionnées à L'article 2 – 2.1	M. Gérard GARCIA M. Michel ROSE Mme Kathy DELEPLANQUE M. Bernard PUIZILLOUT M. Patrice GUILLET M. François LAUZIN	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef mission Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Ingénieur de l'industrie et des mines Technicien supérieur en chef de l'industrie et des mines Technicien supérieur en chef de l'industrie et des mines Ingénieur divisionnaire des TPE



Missions mentionnées à l'article 2 – 2.2	M. Frédéric PALLU M. Gérard GARCIA M. Patrick EPICIER	Ingénieur des télécommunications Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef mission Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
Missions mentionnées à l'article 2 – 2.3	M. François YGUEL	Délégué régional à la recherche et à la technologie
Missions mentionnées à l'article 2 – 2.4	M. Francis YGUEL M. Frédéric PALLU M. Patrick EPICIER	Délégué régional à la recherche et à la technologie Ingénieur des télécommunications Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
Missions mentionnées à L'article 2 – 2.5	Frédéric PALLU M. Patrick EPICIER	Ingénieur des télécommunications Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
Missions mentionnées à L'article 2 – 2.6	M. Vincent DESIGNOLLE M. André GALLET M. Michel ROMAGNOLI M. Patrick COUTURIER M. Jérôme DAVID M. Eric BASTIN	Ingénieur des mines Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Ingénieur de l'industrie et des mines Ingénieur de l'industrie et des mines
Missions mentionnées à L'article 2 – 2.7	M. Gérard GARCIA M. François LAUZIN M. Hervé JOSLAIN Mme Stéphanie REINTEAU	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef mission Ingénieur divisionnaire des TPE Ingénieur des TPE Ingénieur de l'industrie et des mines
Missions mentionnées à l'article 2 – 2.8	M. Gérard GARCIA M. François LAUZIN	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef mission Ingénieur divisionnaire des TPE
Missions mentionnées à l'article 2 – 2.9	M. Gérard GARCIA M. François LAUZIN M. Hervé JOSLAIN M. Michel ROSE Mme Stéphanie REINTEAU	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef mission Ingénieur divisionnaire des TPE Ingénieur des TPE Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Ingénieur de l'industrie et des mines,
Missions mentionnées à l'article 2 - 2.10 – 2.11 et 2.12	M. Gérard GARCIA M. Michel ROSE M. André PERRIER Mme Stéphanie REINTEAU M. Pierre COUSIN M. Patrice GUILLET M. Pierre-Yves SOULARD	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef mission Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Ingénieur de l'industrie et des mines, Ingénieur de l'industrie et des mines, Technicien supérieur en chef de l'industrie et des mines Technicien supérieur en chef de l'industrie et des mines
Missions mentionnées à l'article 2 - 2.13	M. Vincent DESIGNOLLE M. André GALLET M. Jérôme DAVID	Ingénieur des mines Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Ingénieur de l'industrie et des mines
Missions mentionnées à l'article 2 - 2.14	Vincent DESIGNOLLE M. André GALLET M. Patrick COUTURIER M. Michel ROMAGNOLI	Ingénieur des mines Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
<b>Groupe de subdivisions de la Vendée</b>		
Missions mentionnées à l'article 2 - 2.1	M. Hervé LANTUIT Mme Marie-Laure PAVAGEAU	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Technicien supérieur principal de l'industrie et des mines
Missions mentionnées à L'article 2 - 2.6	M. Hervé LANTUIT M. Alain BOQUET M. Sébastien BERGEROU	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Ingénieur de l'industrie et des mines Technicien supérieur de l'industrie et des mines
Missions mentionnées à L'article 2 - 2.10 – 2.11 et 2.12	M. Hervé LANTUIT M. Benoist MELGET Mme Marie-Laure PAVAGEAU	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Technicien supérieur de l'industrie et des mines Technicien supérieur principal de l'industrie et des mines

Missions mentionnées à L'article 2 - 2.13	M. Hervé LANTUIT	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
---	------------------	---

**ARTICLE 2 :** Subdélégations de signature est donnée à effet de signer en ce qui concerne le département de la Vendée les documents suivants :

1 - Toutes correspondances administratives courantes, à l'exception :

1.1.- des circulaires aux maires

1.2.- des correspondances avec les ministres, les parlementaires, le président du conseil régional et les conseillers régionaux, le président du conseil général et les conseillers généraux, les chefs des services régionaux.

2 - Toutes décisions et tous documents dans les matières mentionnées ci-après, dans le cadre de l'application des dispositions législatives les réglementant, ainsi que des arrêtés s'y rapportant.

2.1.- Métrologie, contrôles

1. métrologie légale, loi du 4 juillet 1837

2. répression des fraudes, loi du 1er août 1905

3. publicité mensongère, loi du 27 décembre 1973

4. répartition des produits industriels et de l'énergie, ordonnance n° 58.1331 du 23 décembre 1958

5. sécurité des produits industriels, loi n° 78.23 du 10 janvier 1978

2.2.- Qualité, normalisation

- loi validée du 24 mai 1941 concernant la normalisation.

2.3.- Application de la politique du ministère chargé de la recherche et de la technologie en matière de recherche.

2.4.- Application de la politique du ministère chargé de l'industrie et du ministère chargé de la recherche et de la technologie en matière de technologie.

2.5.- Application de la politique du ministère chargé de l'industrie en matière de développement industriel.

2.6.- Exploitation du sol et du sous-sol (code minier, police) :

- mines, recherche et exploitation d'hydrocarbure, carrières,

- stockages souterrains de gaz et d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés,

- eaux minérales,

- eaux souterraines.

2.7.- Production, transport et distribution du gaz et de l'électricité

- loi du 8 avril 1906 sur les canalisations d'électricité et de gaz

- loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie

- loi du 15 février 1941 relative au gaz

- application du statut national des industries électriques et gazières et droit du travail

2.8.- Utilisation de l'énergie

- loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

- loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique

2.9.- Canalisations de transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques.

- loi n° 58-336 du 29 mars 1958 relative aux canalisations et aux pipe-lines

- loi n° 65-498 du 29 juin 1965 pour la construction des canalisations

- décret n° 59-998 du 14 août 1959 portant réglementation de sécurité

2.10.- Appareils et canalisations sous pression de vapeur ou de gaz

- loi n° 43- 571 du 28 octobre 1943 modifiée relative aux appareils à pression de vapeur employés à terre et aux appareils à pression de gaz employés à terre ou à bord des bateaux de navigation intérieure,

- décret du 2 avril 1926 modifié portant règlement sur les appareils à vapeur autres que ceux placés à bord des bateaux,

- décret n° 43- 63 du 18 janvier 1943 portant règlement sur les appareils à pression de gaz,

- décret n° 99.1046 du 13 décembre 1999 relatif aux équipements sous pression

2.11.- Véhicules (code de la route)

2.12.- Matières dangereuses (règlement pour le transport des matières dangereuses)

2.13.- Délégués mineurs (code du travail)

2.14.- Transferts transfrontaliers de déchets

**ARTICLE 3 :** Sont exceptées des subdélégations mentionnées au paragraphe 2 de l'article 2 du présent arrêté, les décisions qui :

mettent en jeu le pouvoir de contrôle vis-à-vis des communes ;

font intervenir une procédure d'enquête publique instruite par les services de la Préfecture, notamment en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, d'occupation temporaire et d'institution de titres miniers ou de titres concernant des stockages souterrains et d'autorisations de gravières ou carrières.

**ARTICLE 4 :** L'arrêté du 9 juillet 2008 portant subdélégation de signature du DRIRE à ses collaborateurs est abrogé et remplacé par cet arrêté à compter du 1er septembre 2008.

**ARTICLE 5 :** Le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement des Pays de la Loire, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département de la Vendée.

**Fait à Nantes, le 8 août 2008**

**Pour le Préfet chargé de l'administration de l'Etat dans le département de la Vendée et par délégation,  
Stéphane CASSEREAU**